

**GOWLINGS**

1, Place Ville Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 3P4  
Tél. : (514) 878-9641  
Télééc. : (514) 878-1450  
www.gowlings.com

Montréal, le 11 novembre 2009

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : (514) 392-9411  
Adjoint(e) : (514) 878-1041, poste 5254  
paule.hamelin@gowlings.com

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : Suivi administratif re : Programme de suivi de la conformité du Québec (PSCQ) ainsi que des Règles de procédure applicables aux services relatifs à la conformité pour le Québec (RPCQ)**  
**Notre dossier : L113490011**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de Me John Hurley, procureur de Rio Tinto Alcan (« RTA ») datée de ce jour.

Nous souscrivons entièrement à la demande de rencontre d'information proposée par le procureur de RTA. Nous avons déjà fait part d'une demande en ce sens à la Régie lors du dépôt de nos demandes de clarifications le 2 octobre dernier. L'objectif étant de mieux comprendre concrètement les fonctions et les interrelations entre les entités visées, le NPCC, la NERC et la Régie. Les réponses aux demandes de clarifications n'ont malheureusement pas permis de répondre à certaines de nos interrogations quant au processus que l'on entend mettre en place.

Nous estimons également qu'il serait préférable que cette réunion d'information ait lieu avant le dépôt des commentaires à la Régie relativement au programme de suivi de la conformité du Québec et aux règles de procédure applicables aux services relatifs à la conformité pour le Québec. Nous serions disposés à nous rendre disponibles pour une telle rencontre qui pourrait être tenue rapidement.

Nous sommes aussi d'accord avec la demande de délai supplémentaire effectuée par RTA. Nous ne serons pas en mesure de compléter le travail requis en fonction de l'échéance fixée compte tenu notamment du dépôt de preuve additionnelle dans le dossier des normes de fiabilité R-3699-2009 et du travail qui est requis relativement aux autres dossiers tarifaires pendants. Préféablement, le report du dépôt de nos commentaires devrait être fixé à une date qui ferait suite à la réunion d'information tel qu'indiqué plus haut.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON LLP**

  
Paule Hamelin  
PH/st